



COVID-19

## ACCÈS PRIORITAIRE AUX TESTS RT-PCR ET ANTIGÉNIQUES POUR LES PERSONNELS

### DE NOUVELLES FACILITÉS DE DÉPISTAGE

En cas d'apparition de cas dans leur établissement, les personnels des écoles et établissements scolaires peuvent bénéficier sur la base du volontariat :

- d'un accès prioritaire aux tests RT-PCR en laboratoire de biologie médicale
- de dépistages réalisés par test antigénique au sein même des écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat dans le cas d'une circulation particulièrement active du virus sur leur secteur géographique.

Ces campagnes peuvent être étendues aux élèves du second degré.

### UNE ORGANISATION COORDONNÉE

  
**+ de 2 millions de tests**

antigéniques dédiés aux personnels de l'éducation nationale et aux élèves du 2<sup>nd</sup> degré

  
**2 000 médecins et infirmiers**

de l'éducation nationale volontaires et formés à la réalisation de tests pour mettre en œuvre le dispositif

  
**Dispositif adapté au contexte local**

et décliné par chaque académie en lien avec les autorités sanitaires et préfectorales

  
**1 million de tests**

proposés aux personnels et aux élèves avant les vacances d'hiver

### UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

**0 805 500 005**

Dispositif d'écoute mis en place avec la MGEN accessible 24 h/24 et 7 j/7 pour un accompagnement individuel et anonyme



**Numéro local d'écoute**

Mis en place dans chaque académie et animé par une équipe pluriprofessionnelle



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)